

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 16 mai 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le seize mai, à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six mai deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	19
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. BELHANDA Abdeslam

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

**OBJET : ATTRIBUTION DE BONS DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES –
demande d'augmentation du montant**

N° 14/69

Par délibération en date du 23/09/1980, un bon annuel de vêtements et de chaussures d'un montant de 32,74€ est attribué à chaque agent territorial hormis les agents du service technique (pour ces derniers, les commandes s'effectuent directement sur catalogues).

Certains salariés souhaitent une revalorisation du montant de ces bons vêtements. Ce montant n'a jamais été augmenté depuis 1980.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par le vote suivant : 14 « pour » et 5 « contre »,

DECIDE d'augmenter le montant annuel du bon vêtement attribué à chaque agent territorial à 50€,

PRECISE qu'un bon annuel sera accordé à chaque agent territorial de la mairie de Pargny sur Saulx à l'exception des agents du service technique. Les vêtements de travail de ces derniers sont commandés directement sur catalogues (en principe 130€ chaque année et par agent).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
Le Maire,
Denise GUERIN